République Française
Département de l'Hérault
SYNDICAT DE DEVELOPPEMENT LOCAL (SYDEL)
DU PAYS CŒUR D'HERAULT
~~~~~~

ARRIVÉ LE :
10 MARS 2014
SOUS PREFECTURE LODEVE 34

Délibération n°2014-08 du Comité syndical du Jeudi 20 Février 2014

~~~~

DEMANDE DE SUBVENTIONS PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL DU PAYS CŒUR D'HERAULT 2014 (PHASE 3)

L'an deux mil quatorze le vingt février à seize heures, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Maison de l'Economie – ZAE la Garrigue – n°5 rue de la Lucques – 34725 SAINT ANDRE DE SANGONIS à l'invitation du Président en date du 7 février 2014.

Etaient présents ou représentés :	Yves BAILLEUX MOREAU, Christian BILHAC (représenté par Laurent DUPONT), Claude CARCELLER, Manuel DIAZ, Bernard DOUYSSET, Bernard FABREGUETTES, Jacky GALABRUN, Jean-Marcel JOVER, Jean-Claude LACROIX, Eric PALOC, Michel SAINTPIERRE, Philippe SALASC Jean TRINQUIER, Luc VIALA, Gérald VALENTINI, Louis VILLARET
Absents ou excusés :	Marie-Christine BOUSQUET, Olivier BRUN, Alain CAZORLA, Alain CHALAGUIER, Roger FAGES, André GAY, Joëlle GOUDAL Michel GUIBAL, Pierre GUIRAUD, Hadj MADANI, Rémy PAILLES, Frédéric ROIG,, Henri SOBELLA, Bernard SOTO,
Invités : 30 ; Quorum : 16; Présents ou représentés : 16	

La Loi de Grenelle 2 donne un cadre à la mise en place de PCET par les territoires. L'engagement du Pays dans un Agenda 21 intègre un volet climat-énergie qui peut être développé par le PCET.
Celui-ci est le cadre d'actions qui visent à maîtriser les consommations d'énergie, augmenter la production d'énergie de sources renouvelables et à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Après une première phase de sensibilisation et de mobilisation un diagnostic des émissions de GES ou de la vulnérabilité du territoire au changement climatique du territoire a été réalisé. Des ateliers de concertation pour construire une stratégie et un plan d'actions doivent être lancés, ce plan d'actions concernera la réduction d'émissions de GES sur le territoire et l'adaptation au changement climatique.

Il s'agit aujourd'hui de travailler au développement des énergies renouvelables, à d'autres pratiques en matière de déplacements, d'urbanisme, d'habitat... Il s'agit aussi d'anticiper les effets économiques ou sanitaires du changement climatique ou encore de favoriser les économies d'énergies chez les personnes à faibles revenus.

Le Comité Syndical
Après en avoir délibéré,
Décide,
A l'unanimité des suffrages exprimés,

✓ D'approuver le plan d'actions 2014 qui vise à :
✓

- Mettre en place de la concertation pour la définition des objectifs et des actions du PCET, à l'échelle territoriale et aux échelles des Communautés de communes et finaliser le plan d'actions.

- Mettre en place également d'un suivi évaluatif de la mise en œuvre du PCET, avec l'aspect d'animation de ce suivi.

- Travailler avec les collectivités à l'articulation du PCET, des démarches intercommunales voire communales, pour une appropriation des questions climatiques et énergétiques au plus local. La réflexion sur un outil facilitant la prise en compte de l'énergie et du climat dans l'ensemble des démarches et projets des collectivités pourrait être lancée.

✓ D'approuver le plan de financement présenté ci-dessous :

Dépenses PCET phase 3			Recettes		
Postes	Montants en €	% du coût prévisionnel	Origine du financement	Montants en €	% du coût prévisionnel
Affectation 0,2 etp	10560	45	Conseil Général	8 500,00	36%
Charges générales dont :			Europe - LEADER	6 435,00	27.5%
Prestations de services	10200	44			
Annonces et insertion	1200	5			
Réceptions	840	4			
Déplacements	600	3			
Total des dépenses fonctionnement HT	23400	100	Total des subventions publiques	14 935,00	63.5%
Investissements	0 -	0,00%	Autofinancement Sydel	8465	36.5%
Total des dépenses d'investissement	0 -	0	Total des autres financements		

✓ D'autoriser le Président à opérer les demandes de subvention conformément au plan de financement.

✓ D'autoriser le Président à modifier le plan de financement dans les limites du montant total fixé

✓ D'autoriser le Président à signer tout document afférant à ce dossier.

Clermont l'Hérault, le 07 mars 2014

Publiée le 07 mars 2014

Transmise le 07 mars 2014

Le Président du Syndicat

SYDEL du Pays Coeur d'Hérault
République Française

Louis VILLARET